

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Olivier Gfeller et consorts demandant son point de vue sur la possible perte d'un patrimoine radiophonique vaudois

#### **Rappel de l'interpellation**

*Le Grand Conseil a accepté, aujourd'hui 27 janvier 2009, la détermination suivante :*

*"Au vu des projets de regroupement des activités TV, radio, web, actuellement à l'étude au sein de la Radio-télévision suisse romande (RTSR), le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat prenne toute mesure utile pour maintenir l'équilibre historique et actuel entre les pôles radiophoniques de Lausanne et le site de la télévision à Genève, et qu'il intervienne activement et fermement auprès des organes concernés en vue d'éviter tout démantèlement même partiel des activités radiophoniques en matière d'information et d'actualité notamment sur le site lausannois et vaudois."*

*Le premier studio de la Radio suisse romande (RSR) se trouvait dans les hauts de Lausanne. Actuellement, le matériel composant à l'époque ce même studio est conservé au Musée suisse de la radio et de l'audiovisuel à Territet, l'Audiorama. Or, ce musée est actuellement en difficulté. La Commune de Montreux a supprimé sa subvention lors de son dernier budget, ce qui a contraint la direction à fermer ses portes. On peut désormais voir la collection sur demande uniquement.*

*Mais il y a plus problématique. Le droit d'occuper les locaux mis à disposition par la Commune de Montreux n'est valable que jusqu'à fin 2009 et la collection pourrait tout simplement partir sous d'autres cieux, hors de notre canton. Les deux solutions envisagées sont soit la Tour de la télévision à Genève, soit le Musée suisse de l'Office fédéral de la communication à Berne (OFCOM). Et, parmi les nombreux témoignages de notre passé radiophonique que nous pourrions voir partir, il y a le premier studio de la RSR.*

*A l'heure où nos autorités, soutenues par une détermination du parlement, cherchent à conserver le siège de la Radio à Lausanne, le possible départ d'un tel patrimoine ou sa dispersion semble pour le moins fâcheux.*

*C'est pourquoi nous posons les questions suivantes :*

- Le Conseil d'Etat est-il au courant de la situation actuelle de l'Audiorama et des conséquences possibles pour la collection ?*
- Estime-t-il que la collection propriété de la Fondation de l'Audiorama fait partie du patrimoine cantonal et qu'à ce titre elle est digne de protection ?*
- La défense du maintien de la RSR à Lausanne ne devrait-elle pas englober un effort en faveur de pièces illustrant l'histoire de la radio dans le canton ?*

*Souhaite développer.*

#### **Réponse du CE**

***Le Conseil d'Etat est-il au courant de la situation actuelle de l'Audiorama et des conséquences possibles pour la collection ?***

Le Conseil d'Etat est informé des difficultés récurrentes de l'Audiorama. Au cours des quinze années écoulées, à diverses reprises, la Fondation a sollicité l'intervention financière de l'Etat pour le soutien des activités de cette institution.

Rappelons que par décret du 28 novembre 1986, le Conseil d'Etat avait décidé d'octroyer " *un montant unique d'un million à répartir en trois versements échelonnés de 1987 à 1989*" (exposé des motifs, p. 5), ajoutant par ailleurs : " *Cette aide est exclusive de toute participation ultérieure aux frais de fonctionnement du musée*" (id.). Le gouvernement n'est donc pas entré en matière, soulignant au surplus la charge qui est déjà la sienne en terme de patrimoine culturel et la priorité qu'il lui incombe d'accorder aux huit musées cantonaux qui ont mission de le conserver et de le mettre en valeur. Force est de

constater que l'Audiorama n'a jamais trouvé son public ni réussi à emporter véritablement la conviction des autorités locales, malgré le soutien répété qu'elles lui ont accordé, jusqu'à cette année. Pour les mêmes raisons que précédemment, le Conseil d'Etat n'estime pas davantage aujourd'hui opportun de s'impliquer d'une manière ou d'une autre dans la prise en charge de cette institution ou de la collection qu'elle abrite.

***Estime-t-il que la collection propriété de la Fondation de l'Audiorama fait partie du patrimoine cantonal et qu'à ce titre elle est digne de protection ?***

Il n'appartient pas au Canton de porter un jugement de valeur sur la qualité de la présentation de cette collection ni sur la collection elle-même. Sans minimiser son intérêt technique, il convient de souligner cependant que de par son caractère même elle ne présente pas un enjeu patrimonial spécifique pour le canton de Vaud. On ne saurait dire qu'elle fait partie du patrimoine cantonal.

***La défense du maintien de la RSR à Lausanne ne devrait-elle pas englober un effort en faveur de pièces illustrant l'histoire de la radio dans le canton ?***

Le Conseil d'Etat ne voit pas de motif à établir un lien entre la problématique de l'éventuel regroupement de certains secteurs de fonctionnement de la RSR et de la TSR et la collection abritée par l'Audiorama, à ses yeux du moins il ne saurait préjuger de l'analyse que pourraient en faire les autorités de la RSR et de la TSR. Rien ne justifie que ce dossier, de manière générale, débouche sur une charge supplémentaire imposée aux contribuables vaudois, au détriment du patrimoine au sens de la loi cantonale et pour lequel l'Etat engage et prévoit des investissements importants.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 13 mai 2009.

Le président :

*P. Broulis*

Le chancelier :

*V. Grandjean*